Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190405-0000020124-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 08/04/2019
Réception par le Préfet : 08/04/2019
Publication : 12/04/2019

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE | Conseil départemental HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-4-11-1
Séance du vendredi 5 avril 2019

CENTRE EUROPÉEN DE LA CONSOMMATION SUBVENTION 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :
M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :
M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 1er mars 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de 15 000 € au titre de l'année 2019 versée en une fois, sur sollicitation écrite de la part du bénéficiaire au Centre Européen de Consommation (CEC).

Les crédits afférents seront prélevés sur le programme F712 imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité